



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1	●				
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1					
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus						
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.					
profondeur (m)	min.					
frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
isolée						
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.					
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.					
latérales totales (m)	min.					
arrière (m)	min.					
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.					
hauteur (étages)	max.					
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.					
largeur (m)	min.					
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.					
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES

DIVERS			
PIIA		PPU	●
PAE			
PPCMOI	●		
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01
5000-020	2016-04-07



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1					
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus		(1)				
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS.

DIVERS			
PIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1					
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus						
permis		(1)				

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST AUTORISÉE POUR CETTE ZONE.

DIVERS			
PIIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE		C				
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE		I				
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE		P				
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC		U				
utilité publique	U-1					
AGRICOLE		A				
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION		CO				
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus						
permis						
		(1)				

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST AUTORISÉE POUR CETTE ZONE.

DIVERS			
PIIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE		C				
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE		I				
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE		P				
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC		U				
utilité publique	U-1					
AGRICOLE		A				
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION		CO				
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus		(1)				
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS.

DIVERS			
PIIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1					
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus		(1)				
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	15				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS.

DIVERS			
PIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS					
HABITATION H					
unifamiliale	H-1				
bi et trifamiliale	H-2				
multiplex	H-3				
multifamiliale	H-4				
COMMERCE C					
détails et services de proximité	C-1				
artériel léger	C-2				
détails et services grande surface	C-3				
véhicule et services pétroliers	C-4				
INDUSTRIE I					
prestige	I-1				
légère	I-2				
lourde	I-3				
COMMUNAUTAIRE P					
institutionnel et administratif locale	P-1				
institutionnel et administratif régionale	P-2				
récréatif	P-3	●			
SERVICE PUBLIC U					
utilité publique	U-1				
AGRICOLE A					
agricole léger	A-1				
CONSERVATION CO					
Conservation	CO-1				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
exclus					
permis					

NORMES PRESCRITES					
TERRAIN					
superficie (m2)	min.				
profondeur (m)	min.				
frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
isolée					
jumelée					
contiguë					
MARGES					
avant (m)	min.				
avant (m)	max.				
latérale (m)	min.				
latérales totales (m)	min.				
arrière (m)	min.				
BÂTIMENT					
hauteur (étages)	min.				
hauteur (étages)	max.				
hauteur (m)	max.				
superficie d'implantation (m2)	min.				
largeur (m)	min.				
DENSITÉ					
logement/bâtiment	min.				
logement/bâtiment	max.				
espace bâti/terrain	min.				
espace bâti/terrain	max.				
plancher/terrain (C.O.S.)	min.				
plancher/terrain (C.O.S.)	max.				

DISPOSITIONS SPECIALES					
	(1) (2)				
	(3)				
	Z-489				

NOTES					
1- LA DENSITE BRUTE MINIMALE APPLICABLE À L'ENSEMBLE DU SECTEUR DE PPU "TOD DE LA GARE" EST DE 40 LOGEMENTS PAR HECTARE.					
2- ZONAGE : CHAPITRE 9, SOUS SECTION 3.14.					
3- ZONAGE : CHAPITRE 9, SOUS SECTION 1.1.					

DIVERS					
PIIA	●	PPU	●		
PAE					
PPCMOI	●				
UC					
Projet Intégré	●				

AMENDEMENTS	
NO. DE REGLEMENT	DATE
5000-021	2016-04-07

